

Liste des pièces justificatives pour l'instruction de votre demande de logement

Article R.441-2-4 du code de la construction et de l'habitation

Photocopies des pièces ci-dessous pour toutes personnes appelées à vivre dans le logement

Cette liste de pièces justificatives n'est pas exhaustive, d'autres pièces pourront vous être demandées lors de l'instruction de votre dossier conformément à l'arrêté du 6 août 2018.

Identité et situation familiale

- **Pièce d'identité** recto/verso (carte nationale d'identité ou passeport) pour chacune des personnes majeures à loger
- **Titre de séjour** recto/verso **en cours de validité** pour les personnes de nationalité étrangère hors Union européenne (pour toutes les personnes majeures qui vivront dans le logement)
- **Livret de famille ou acte(s) de naissance** si enfant(s) mineur(s)
- Si divorcé(e) : extrait du jugement de divorce ou de la convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel
- Si instance de divorce : ordonnance de non-conciliation ou, à défaut, copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales ou si divorce par consentement mutuel, justificatif de l'avocat du demandeur ou en cas de situation d'urgence, ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales
- Si dissolution du PACS : mention de la dissolution dans l'acte de naissance ou récépissé d'enregistrement de la déclaration
- Si pacsés : attestation d'enregistrement du PACS
- Si enfant attendu : certificat de grossesse
- Jugement de tutelle ou de curatelle, le cas échéant

Ressources et situation professionnelle

- Avis d'imposition de l'année N-2 ou à défaut, avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) pour les personnes non imposables
- Si salarié : bulletins de salaire des trois derniers mois, contrat de travail ou attestation de l'employeur
- Si demandeur emploi (allocation ARE) : dernière notification et avis de paiement
- Si retraité ou invalide : notification de pension
- Si étudiant : carte d'étudiant et avis d'attribution de bourse si boursier
- Si apprenti : contrat de travail
- Si indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale
- Si pensions alimentaires : extrait de jugement
- Si prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...) : notification récente CAF / MSA

Logement actuel

- Si locataire : bail et 3 dernières quittances de loyer ou à défaut 3 derniers avis d'échéance
- Si hébergé : attestation de la personne ou de la structure qui héberge
- Si propriétaire : acte de propriété et plan de financement

Motif de la demande

- Sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association
- Logement non décent ou insalubre : document établi par un service public, un travailleur social ou autre document démontrant l'indécence ou l'insalubrité du logement
- Logement repris ou mis en vente par le propriétaire : lettre de congé du propriétaire
- Procédure d'expulsion : jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- Violences familiales : ordonnance de protection délivrée par le juge ou récépissé de dépôt de plainte
- Handicap ou raisons de santé : carte d'invalidité, certificat médical
- Regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial
- Assistant maternel ou familial : agrément
- Mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur

Agence commerciale

Meurthe & moselle HABITAT
16 rue de Serre
CS30597
54009 NANCY Cedex

Tél : 03.83.17.56.57

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30

Site internet : www.mmhabitat.fr